

CONDITIONS GENERALES DE VENTES
SWING & POLE STUDIO
Année 2025-2026



ARTICLE 1 : Objet

Les présentes « Conditions Générales de Ventes » mises à jour le 04/08/2025 ont pour objet de formaliser l'inscription aux cours de Swing & Pole Studio et l'acceptation des prestations proposées, conformément aux formulaires d'inscription (via l'application de réservations pour les adultes et via la fiche d'inscription pour les enfants et ados (de 5 à 17 ans) et au règlement intérieur.

Pour tout adhérent mineur, le présent document doit être signé, ou accepté sur l'application de réservations, par son représentant légal, qui reconnaît avoir autorisé l'inscription du mineur et accepte l'ensemble des dispositions contractuelles au nom et pour le compte de celui-ci.

ARTICLE 2 : Adhésion et Inscription

L'adhérent reconnaît avoir reçu, avant la signature du présent document et à toute souscription de prestations, l'ensemble des informations prévues aux articles L.111-1 à L.111-8 du Code de la consommation, de manière claire, lisible et compréhensible.

L'adhésion à Swing & Pole Studio prend effet à date de :

- la signature du contrat d'adhésion,
- du règlement des frais de gestion au prorata de l'année en cours
- du règlement de la licence choisie (sauf dérogation cf Article 10)
- du règlement de la formule choisie (ou de la 1ère échéance dans le cas d'un engagement à l'année, ou au semestre).

L'adhérent bénéficie des services de Swing & Pole Studio pendant la durée de la formule souscrite. Cette formule concerne uniquement les cours réguliers proposés au planning hors initiation et créneaux de pratique libre (OPEN) et ne peut en aucun cas donner l'accès gratuit aux activités qui feraient l'objet de tarifications particulières.

Swing & Pole Studio se réserve le droit de refuser une demande d'inscription, sans obligation de motiver sa décision.

Dans le cas où le règlement ne serait pas acquitté, après des avertissements adéquats, le contrat sera résilié de plein droit par Swing & Pole Studio.

Swing & Pole Studio dispose, en tout état de cause du droit de ne pas fournir les prestations et d'interdire l'accès à ses services en cas de non-paiement. En cas de rejet de chèque ou de prélèvement, l'adhérent devra, après s'être acquitté du montant de la somme, rembourser les frais éventuels (agios, frais de recouvrement bancaires...)
Toute personne désirant adhérer à Swing & Pole Studio devra justifier de sa majorité. Dans le cas d'un mineur, une autorisation parentale sera demandée, conformément à l'Article 1 du présent document.

Dans ce contrat, il est mentionné le terme « formule », qui inclut les abonnements et les cartes d'unités, adultes, enfants et ados et toutes les différentes formules pouvant être proposées selon les saisons.

La validation électronique des inscriptions en ligne vaut signature au sens de l'article 1367 du Code Civil et engage pleinement ce dernier, dans les mêmes conditions qu'une signature manuscrite.

ARTICLE 3 : Aptitude à la pratique sportive

L'adhérent doit fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités de Swing & Pole Studio au maximum 10 jours après la signature du contrat. Si ce certificat n'est pas fourni dans les délais, Swing & Pole Studio se dédouane de toute conséquence physique ou morale pouvant intervenir à la suite de la pratique des activités proposées.

L'adhérent s'engage à fournir une attestation de responsabilité civile au maximum 10 jours après la signature du contrat.

L'adhérent s'engage sans conditions à déclarer tout événement de nature à limiter, déconseiller, voire interdire la pratique des activités proposées par Swing & Pole Studio, survenant postérieurement à la date d'obtention du certificat médical présenté. Le non-respect de cette obligation exonérera Swing & Pole Studio de toute responsabilité, en raison du risque créé par l'adhérent, et aucun remboursement ne sera accordé.

ARTICLE 4 : Les vacances, plannings et horaires

Les vacances

Swing & Pole Studio sera fermé pour les fêtes de fin d'année et une semaine pendant la période estivale. Ces fermetures sont incluses dans les formules. Elles ne donneront

donc en aucun cas à un report de fin d'abonnement, remboursement ou autre.
Des stages peuvent se dérouler sur cette période : ceux-ci seront hors-formules.

Les cours enfants et ados n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires.

Les horaires

L'école sera ouverte uniquement aux heures indiquées sur le planning. L'accueil pour le public en dehors de ces horaires, se fait uniquement sur rendez-vous.

Le planning

Le planning est établi en fonction des disponibilités des professeurs. Les horaires des activités sont affichés dans la salle et ne sont pas contractuels : Swing & Pole Studio se réserve le droit de les modifier, compléter ou annuler pour diverses raisons (absence de professeur, nombre insuffisant d'adhérents ou autres événements exceptionnels).

À moins de strictement 2 adhérents inscrits à un cours, ce dernier est susceptible d'être annulé. Quelles que soient les modifications apportées au planning, elles ne pourront faire l'objet d'une prolongation ou annulation de contrat. Dans tous les cas, l'adhérent en sera informé dans les meilleurs délais par les moyens de communication habituels de Swing & Pole Studio (e-mail, sms, affichage ou autre)

Dans le planning, les cours techniques se font par niveau de pratique (débutant 1 et/ou 2, intermédiaire, avancé, Tout Niveau). Les professeurs affectent un niveau à l'adhérent qui est alors invité à se positionner autant que possible, et pendant toute la durée de sa formule, sur un créneau de cours qui lui convient et qui correspond à son niveau.

ARTICLE 5 : Activités et absences

Les abonnements adultes

Si l'adhérent ne peut pas assister de son fait au cours prévu dans son abonnement, il peut les rattraper la semaine suivante. Au-delà de ce délai, le cours est perdu.

Si l'adhérent est absent, en prévenant par mail au moins la semaine avant, les cours concernés lui seront crédités et seront à utiliser avant la fin de son abonnement.

Les abonnements enfants/ados

Pour les cours enfants/ados, si l'adhérent ne peut pas assister de son fait au cours prévu dans son abonnement, il peut les rattraper en cours de semaine ou la semaine suivante sur un cours enfant/ado du planning, ou un cours additionnel, avec autorisation

parentale et autorisation du professeur qui jugera si l'enfant/ado est apte à suivre le cours souhaité. Au-delà de ce délai, le cours est perdu. De ce fait, l'adhérent est exceptionnellement autorisé à assister à un autre créneau que celui sur lequel il s'est positionné en début d'abonnement.

Réservation et délai d'annulation

La réservation d'une activité se fait via la plateforme de réservation. L'annulation de la réservation est possible jusqu'à 12h avant le cours. Passé ce délai de 12h, l'adhérent doit prévenir le professeur de son absence afin de libérer la place et le cours est perdu.

Retards aux activités

Les activités débutent à l'heure indiquée sur le planning. En cas de retard léger de l'adhérent, le professeur est libre de lui refuser l'accès au cours (et le cours est perdu). Au-delà de 10 minutes de retard et pour des raisons de sécurité (échauffement incomplet), l'adhérent ne peut pas assister au cours et le cours est perdu.

Les Open Pole/Aériens/Practice

Ce sont des sessions de 2h non encadrées, où l'adhérent s'entraîne en autonomie en présence d'un membre de Swing & Pole Studio.

L'adhérent veillera à ranger son matériel afin de laisser la salle propre et prête à l'emploi pour les cours suivants et s'engage à mettre en place toutes les mesures de sécurité (ne pas s'entraîner seul, présence d'une parade, utilisation des crash mats, entraînement uniquement sur des figures maîtrisées...) pour éviter tout incident lors de sa pratique. Swing & Pole Studio ne sera en aucun cas tenu responsable des éventuels incidents/accidents survenus durant ces sessions en cas de non-respect de ces consignes de sécurité.

ARTICLE 6 : Consignes de sécurité et Assurances

Il est interdit d'exécuter des figures ou exercices sans autorisation du professeur lors des cours.

Des consignes de sécurité spécifiques à certaines activités ou certaines salles peuvent être affichées dans les salles concernées : veuillez en prendre connaissance.

Swing & Pole Studio est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, mais ne pourra être mis en cause en cas d'accident résultant du non-respect des consignes de sécurité.

L'adhérent peut souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels qui pourraient lui être causés de son propre chef.

Le contrat d'assurance de responsabilité civile dont bénéficient l'école et les adhérents est consultable sur le panneau d'affichage de l'école.

Si l'adhérent est mineur, le représentant légal déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages que le mineur pourrait causer ou subir dans le cadre des activités proposées.

En cas d'accident, l'adhérent est tenu d'en faire la déclaration dans un délai de 48 heures auprès de Swing & Pole Studio en recommandé avec accusé de réception ou par mail.

Passé ces délais, il ne sera pas pris en compte.

À aucun moment la responsabilité de Swing & Pole Studio ne pourra être engagée en cas de vol d'effets personnels, de valeurs, d'objets précieux.... appartenant à toutes personnes fréquentant l'établissement.

ARTICLE 7 : Les workshops, stages et ateliers exceptionnels

Les Workshops/ateliers/stages sont soumis à conditions particulières. En cas d'inscription à une de ces activités, celle-ci reste dûe peu importe le motif de non présence. La réservation ne sera effective qu'au moment du paiement et aucun remboursement ne sera accordé une fois le paiement effectué.

ARTICLE 8 : Report/ Remboursement/ Modification / Annulation des formules

Les abonnements annuels et semestriels

Les tarifs proposés pour les abonnements annuels ou semestriels sont des tarifs qui incluent les jours de fermeture de l'école. Le paiement en 12 fois est une facilité de paiement, les semaines de fermeture ne sont pas remboursées.

Les abonnements mensuels

Les tarifs proposés pour les abonnements mensuels sont des tarifs qui incluent les jours de fermeture de l'école, mais l'abonnement est sans engagement. L'abonnement est avec renouvellement automatique, pour y mettre fin, veuillez prévenir Swing & Pole Studio 1 mois avant la fin de votre abonnement par mail.

Les cartes d'unités

Les durées de validité des cartes d'unités proposées n'incluent pas les jours de fermeture de l'école, les semaines de fermeture ne sont donc pas décomptées.

A la date de fin de validité de la carte, s'il reste des unités sur celle-ci, et que l'adhérent procède à l'achat d'une nouvelle carte d'unités, alors maximum 3 unités seront reportées sur la nouvelle carte, sinon elles seront définitivement perdues.

Report pour raisons de santé

Un report peut être accordé en cas de grossesse ou de problème de santé, sous présentation d'un certificat médical et pour un arrêt de plus de 15 jours. Le certificat médical devra être présenté dans les 48h et envoyé par courrier avec accusé de réception ou par mail. Les dates de la fin de la formule seront alors décalées du nombre de jours d'arrêt, sans arrêt des prélèvements. Pour les grossesses, il commencera au moment de la connaissance de l'état et jusqu'à la reconstruction du périnée sauf avis médical contraire dans un sens ou l'autre.

Des cas exceptionnels peuvent entraîner un décalage des prélèvements, veuillez nous consulter.

Report sur demande

Une formule peut être reportée de 2 à 4 semaines consécutives (semaines d'ouverture de l'école uniquement), et ce une fois par contrat. L'élève devra s'acquitter de la somme de 10€ pour mettre en place ce report. La date de fin de contrat sera donc repoussée d'autant de semaines d'ouverture de l'école, sans arrêt des prélèvements.

Report exceptionnel pour préparation de compétition

Un adhérent souhaitant participer à une compétition peut demander un report exceptionnel de 3 mois maximum afin de préparer celle-ci, et ce avec arrêt des prélèvements. Ce report est possible une seule fois par contrat, sur présentation d'un justificatif d'inscription à la compétition.

Incapacité à la pratique sportive

En cas d'incapacité à la pratique de la pole dance ou d'un autre sport aérien décelée en cours d'année, le pratiquant sera alors reporté sur les autres cours proposés par Swing & Pole Studio.

En cas d'incapacité complète et définitive à la pratique sportive de toutes les activités de Swing & Pole Studio en cours d'année, le reste de l'abonnement pourra être remboursé après décompte des cours déjà pris qui seront facturés dans ce cas à l'unité.

Délai de rétractation

Le délai de rétractation est de 15 jours à compter de la date de signature du présent contrat. En cas de rétractation, les cours pris pendant les 15 jours de délai sont dus à l'unité.

Modification d'un abonnement annuel ou semestriel

Un abonnement est pris pour 12 mois ou 6 mois. Le passage à un abonnement supérieur est possible en cours d'année sans donner lieu à un nouveau contrat de 12 ou 6 mois, sur signature d'un avenant. Les mensualités suivantes seront donc revues, et l'adhérent devra s'acquitter du prorata du mois en cours si besoin.

Aucune demande de passage à un abonnement inférieur ne sera prise en compte.

Arrêt d'un abonnement avant la fin de la date prévue

Un abonnement peut être arrêté sur demande. Dans ce cas, si la somme déjà perçue couvre les cours pris depuis la signature du contrat ramenés au prix à l'unité, les prélèvements/encaissements sont arrêtés immédiatement sans pénalité. Dans le cas contraire, l'adhérent devra s'acquitter de la différence de montant. Aucun remboursement des paiements déjà perçus ne sera fait.

Arrêt d'une carte avant la fin de la date prévue

Les cartes d'unités ne peuvent donner lieu à aucun arrêt ou remboursement.

ARTICLE 9 : Modalités de paiement

Le règlement des formules, peut se faire en intégralité au moment de l'inscription ou en paiement échelonné sur demande.

Le règlement des abonnements est, par défaut, fait en paiement échelonné sur la durée de l'abonnement. Si l'adhérent souhaite faire un paiement en 1 seule fois, il peut contacter Swing & Pole Studio et créditer son compte client de la valeur de sa formule.

L'adhérent a la possibilité de régler par chèque, virement bancaire, carte bleue, espèces, chèques vacances (dématérialisés ou non) ou coupons sport.

En cas de paiement par chèque, l'adhérent s'engage à ne pas faire opposition au paiement, sauf en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse du chèque, conformément à l'article L131-35 du code monétaire et financier. Aucune opposition ou demande de restitution du paiement ne sera recevable en cas d'interruption volontaire des cours par l'adhérent, sous réserve des conditions présentées dans l'article 8 du présent document.

ARTICLE 10 : Licences

Les licences sont généralement valables sur les années scolaires.

Elles seront à prendre dès le mois de septembre pour les adhérents déjà inscrits. Pour les nouveaux adhérents en cours d'année, les licences seront à prendre au moment de l'inscription si l'inscription a lieu avant le mois de mai. Pour les inscriptions entre début mai et début septembre, seule une attestation de responsabilité civile sera demandée. Si l'adhérent possède déjà une licence, il pourra fournir le justificatif.

ARTICLE 11 : Responsabilité des parents et accompagnateurs de mineurs

Les parents ou accompagnateurs doivent s'assurer de la présence d'un professeur avant de laisser l'enfant mineur dans les locaux. Swing & Pole Studio ne saurait être tenu responsable des mineurs en dehors des heures de cours, à l'intérieur comme aux abords des locaux.

Les responsables légaux doivent impérativement veiller à être présents à l'heure de fin de cours afin de récupérer leur(s) enfant(s) sans délai. Swing & Pole Studio ne dispose d'aucun service de garde et n'assume aucune responsabilité pour les personnes non-inscrites aux activités se trouvant dans les locaux.

ARTICLE 12 : Informations CNIL et droit à l'image

Conformément à la réglementation en vigueur relative au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, en s'adressant directement à Swing & Pole Studio. L'adhérent dispose également d'un droit à demander la limitation du traitement de ses données.

De plus, des photographies ou vidéos peuvent être réalisées lors des cours, représentations ou événements organisés par Swing & Pole Studio. La participation à ces activités implique l'acceptation tacite de l'utilisation de ces images à des fins strictement liées à la communication ou à la pédagogie du studio.

DATE et SIGNATURE de l'adhérent ou de son(ses) représentant(s) légal(aux)